

Tulle le 23 juin 2008

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les Directeurs et Directrices d'école

S/c de Madame et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation nationale chargés de circonscription

Dossier suivi par :  
M-Christine Renson

Téléphone  
05 55 21 83 47  
Fax  
05 55 21 81 82  
Mél.

marie-christine.renson  
@ac-limoges.fr

**Cité Administrative  
19011 Tulle**

**Objet : Organisation de l'enseignement des langues vivantes- Rentrée 2008**

**Réf :** BO hors série n° 3 du 19 juin 2008 (programmes des écoles maternelles et élémentaires)  
BO hors série n° 8 du 30 août 2007(programmes de langues étrangères à l'école primaire)  
BO n° 41 du 8 novembre 2001(habilitation des personnels chargés de l'ELV à l'école primaire)

La présente note vise à préciser l'organisation de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles pour la rentrée 2008.

Inscrit dans les programmes de l'école primaire, cet enseignement est obligatoire. Tous les élèves du département, du CE2 au CM2 apprennent l'anglais ou l'allemand. En cycle 2, une quinzaine de groupes de CE1 ont pu bénéficier de séances de langue vivante étrangère cette année. L'objectif à terme est de permettre à chaque enfant d'étudier une première langue vivante étrangère dès son entrée à l'école élémentaire afin que cette langue devienne une langue de pratique courante, et de débiter une deuxième langue étrangère en quatrième ou en 6<sup>ème</sup> dans le cadre de sixième bilangue.

Dans la perspective d'optimiser de manière quantitative et qualitative la couverture des langues en cycle 3 et progressivement en cycle 2, il est important de mobiliser toutes les compétences existantes, les ressources humaines et matérielles au sein des écoles pour mettre en place cet enseignement.

**MISE EN ŒUVRE**

**? Enseignement en cycle 3**

Les enseignants veilleront à ce que l'horaire hebdomadaire d'1h30 (ou de 54 heures annualisées) soit respecté. Ce temps d'exposition à la langue permettra aux enfants de viser le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence en fin de CM2.

**? Enseignement en cycle 2**

L'horaire hebdomadaire est aussi d'1h30 ( ou 54 heures annualisées). Des séances journalières de 20 à 25 minutes sont souhaitables afin que les élèves, par un bain quotidien de langue, acquièrent très tôt une écoute attentive et une expression orale spontanée dans la langue étrangère.

L'objectif pour la rentrée 2008 est d'étendre à un plus grand nombre de groupes ou classes de CE1 la pratique de la langue vivante, lorsque les horaires pour les classes de cycle 3 sont atteints, et de tendre vers la généralisation dans les années suivantes. L'apprentissage de la langue étrangère débutera aussi en CP dans le cas où les autres niveaux ont les horaires requis.

### **? Continuité de l'enseignement : document passerelle, liaison CM2/6ème**

Je vous rappelle que chaque enseignant responsable de l'enseignement de la langue vivante doit compléter le document passerelle (téléchargeable sur le site départemental/ Langues vivantes) pour chaque groupe et chaque niveau, en fin d'année. Cela permet de connaître les contenus linguistiques (lexique, structures, points phonologiques et grammaticaux, faits de civilisation) abordés pendant l'année et sur lequel on peut s'appuyer l'année suivante. La grille renseignée sera laissée au directeur de l'école qui le transmettra au nouvel enseignant responsable du groupe ou classe. En fin de CM2, elle sera envoyée en un seul exemplaire aux différents collèges qui reçoivent les élèves en 6<sup>ème</sup>.

Il est de la responsabilité de l'équipe des maîtres d'évaluer les acquis en langue vivante. Les évaluations sont des outils au service du suivi des apprentissages pour l'enseignant et l'élève. Elles servent à communiquer aux parents et au collège les résultats des enfants. Dans tous les collèges les élèves de 6<sup>ème</sup> ont une évaluation diagnostique en début d'année.

### **? Choix de la langue**

En Corrèze, les élèves ont le choix entre l'anglais et l'allemand dans les secteurs de collèges qui proposent ces 2 langues en 6<sup>ème</sup>. Dans le cadre d'une 6<sup>ème</sup> classe bilingue, les élèves continuent la langue vivante 1 débutée à l'école primaire et commencent une langue vivante 2. Les collèges concernés sont : collèges d'Ussel, d'Egletons, d'Objat et de Larche, collège Victor Hugo (Tulle), collèges Cabanis, Rollinat et Jean Lurçat (Brive). Les élèves de 6<sup>ème</sup> qui souhaitent n'étudier qu'une seule langue continuent celle commencée à l'école. Le collège d'Arsonval à Brive est le seul établissement à proposer l'allemand et l'anglais en LV1, les autres collèges du département proposent uniquement l'anglais.

Dans les écoles concernées, des séances de sensibilisation dans les deux langues ont été faites au mois de mai auprès des élèves de CE1. Suite à une réunion d'informations, les parents ont pu effectuer leur choix.

Afin de préserver la continuité des apprentissages, un groupe « allemand » ne peut être constitué qu' à partir d'un nombre suffisant d'élèves.

Dans le cas où, dans une école avec des groupes d'allemand existants , il est possible de commencer la langue vivante en CE1 à la rentrée 2008, une réunion auprès des parents sera alors organisée en début d'année afin que le choix de la langue puisse se faire en CE1.

### **ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE**

Il convient de réfléchir dès cette fin d'année aux dispositifs à mettre en place pour organiser l'enseignement de la langue vivante à la rentrée, ainsi qu'à la gestion des ressources internes à l'école, prises en compte prioritairement. Toutes les modalités d'organisation pédagogique permettant une prise en charge optimale par les enseignants de l'école seront privilégiées. Les enseignants des trois cycles sont concernés par les échanges de service.

### **? Personnes habilitées qui prendront en charge l'ELV**

Les enseignants habilités à titre définitif ou provisoire, dans le cadre de la **formation initiale ou continue** assureront l'enseignement de la langue vivante.

Les enseignants sont habilités quand:

- ils ont suivi un **stage de formation continue pour lequel ils ont été validés**.
- ils ont passé **l'habilitation en candidat libre**.
- ils sont **titulaires d'un DEUG d'anglais ou d'allemand** (selon la langue enseignée).

Les professeurs des écoles sortis de l'IUFM **entre 2002 et 2006**, ayant reçu une **formation en langue anglaise (dans le cadre de discipline optionnelle ou dominante)** au cours de leur formation initiale sont habilités. **A partir de 2007, tous les PE sortants sont habilités.**

**NB : les PE sortis depuis 2002 qui ont suivi une formation en langue régionale**, recevront une **formation complémentaire** en anglais à la rentrée prochaine, en première période. Ils pourront ensuite assurer l'enseignement de la langue vivante dans leur école. Le descriptif du stage est sur le PDF à paraître.

Dans les semaines à venir, les enseignants pourront vérifier dans I-prof leur situation.

**? Différents dispositifs de formation continue sont proposés pour l'année 2008-09 pour préparer l'habilitation**

Afin de permettre aux équipes enseignantes de chaque école d'assurer en interne l'enseignement de la langue étrangère dans un horizon proche, plusieurs dispositifs sont proposés au Plan de Formation Départemental afin qu'ils soient formés.

- module pour les enseignants sortis de l'IUFM depuis 2002 ayant reçu une formation en occitan : 24 heures en septembre/octobre (public désigné)

- stage filé pluridisciplinaire : appel à candidature (cf descriptif du stage dans le courrier central du 23 juin) **date limite d'inscription : 27 juin**

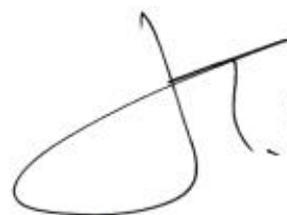
-stage filé anglais : appel à candidature (cf descriptif du stage dans le courrier central du 23 juin) **date limite d'inscription : 27 juin**

-stage LVE en binôme : appel à candidature (cf descriptif du stage dans le courrier central du 23 juin) **date limite d'inscription : 27 juin**

Pour ces stages, **le maître assure tout ou partie de l'enseignement de la langue vivante parallèlement à la formation suivie.**

-stage R2 : appel à candidature (cf descriptif du stage dans le PDF à paraître)

Conscient de l'effort de formation que cela implique, je vous remercie de votre collaboration pour la rentrée prochaine.



Gilles BAL